Note politique relative au compte communal 2021

Conseil communal de Vielsalm

26/04/2022

Thibault Willem

Echevin des Finances et du Budget

VIELSALM

Comme chaque année, le compte communal, tant ordinaire qu'extraordinaire, est soumis à notre approbation. Il s'agit ici de valider tout le travail d'une année, de valider le bilan chiffré d'une année 2021 à nouveau particulière et inédite avec la poursuite de la pandémie Covid et les inondations notamment. Devant de telles circonstances, sur lesquelles finalement l'emprise communale est relativement faible, il faut pouvoir gérer sereinement et prudemment ses dépenses, engranger les recettes et solliciter des subventions, pour assurer la vie communale ordinaire et permettre la réalisation des projets extraordinaires.

J'adresse les remerciements habituels à la Directrice financière, Mme Laurence De Colnet pour l'élaboration finale de ce compte et des annexes légales. Je la remercie aussi pour la présentation qu'elle va réaliser à ma suite. Je remercie également, au travers de la Directrice générale, Mme Anne-Catherine Paquay, l'ensemble des agents communaux (employés et ouvriers) qui jour après jour sont au service des Salmiennes et des Salmiens et travaillent à la mise en œuvre des projets du Collège et du Conseil. Néanmoins, il faut se rendre à l'évidence, ce travail quotidien devient de plus en plus lourd, tant au niveau des tâches administratives qui ne font que se complexifier, que par le fait que les pouvoirs fédéraux et régionaux se déchargent de plus en plus sur les communes, dans différents domaines, sans pour autant leur donner les moyens, surtout en région rurale, de réaliser correctement ces nouvelles tâches ou impositions. On peut donc légitimement se poser les questions : « vers où allons-nous si cela continue comme cela ? » et « comment faire, au jour le jour, pour continuer à assurer les missions de base et rendre service aux citoyens ?», si les conditions ne changent pas. Je ne prétends pas avoir de réponse à mon niveau, mais il est clair qu'une réflexion doit être menée à ce sujet, aux niveaux régional et fédéral en premier lieu !

Concernant le compte 2021, il s'inscrit une nouvelle fois dans la lignée des exercices précédents mais avec quelques subtilités que je vais tenter de mettre en avant dans les prochaines minutes. Le résultat final à l'ordinaire dégage un boni de 1.291.064,14 € (contre 1.196.096,85 € en 2020 et 1.217.854,64 € en 2019).

Ce résultat s'explique évidemment par une série de dépenses non engagées ou estimées trop hautes, ainsi que par des recettes non budgétisées. On peut citer au niveau des dépenses en moins une intervention vers la RCA sportive moins importante que prévue (92.831 €), des dépenses « Covid » pour l'achat de masques de seulement +/- 3.500 € au lieu de 50.000 € (montant sécuritaire inscrit dans l'incertitude de fin 2020), une contribution réduite dans le déficit Vivalia suite aux aides reçues du fédéral et du régional (27.895 €) ou encore des prestations de tiers non commandées car décalées dans le temps ou finalement non nécessaires. Pour les recettes en plus, l'année 2021 a finalement été une bonne année au niveau de la vente de bois avec des recettes qui dépassent le budget de plus de 425.000 €, ce qui était assez inattendu. De plus, en toute fin d'année, nous avons enregistré deux recettes exceptionnelles de +/- 165.000 € en provenance des cabinets des Ministres Henry et Tellier, sous forme de droit de tirage à utiliser en 2022, à affecter d'une part dans des projets de mobilité active et d'autre part dans la gestion des risques des inondations suite aux évènements de l'été 2021. Rappelons aussi la recette exceptionnelle, certes budgétisée, de plus de 216.000 € reçue du Fonds des Calamités suite aux inondations de 2018 cette fois. Pour celles de 2021, le dossier « calamités » a été rendu il y a peu et les dégâts estimés atteignent environ le même montant (197.000 €). Une intervention d'environ 70% de ce montant est espérée à termes… mais rien n'est moins sûr. Tous ces montants expliquent déjà grandement le bon résultat de cet exercice 2021, mais sans pour autant apporter de certitudes pour l'avenir car on reste sur des recettes uniques/occasionnelles/ponctuelles ou sur des recettes fluctuantes voire incertaines pour les ventes de bois notamment.

Pour aller un peu plus dans le détail, parmi les évènements marquants de 2021, je citerais à l'ordinaire :

- La poursuite des aides liées à la crise Covid (remboursement précomptes aux salles de villages et clubs sportifs, les aides à l'Horeca, la prise en charge des transports pour la vaccination, …).
- L'indexation des salaires d'octobre 2021 et la poursuite de la constitution d'un second pilier de pension pour les agents contractuels malgré la fin du contrat fédéral avec Ethias-Belfius décidé unilatéralement et à la suite de laquelle un nouveau marché fédéral à de nouvelles conditions va être lancé.
- La croissance constante des dépenses de transfert vers le CPAS et la Zone de Police. Ajoutons pour 2021 les nouvelles dépenses de transfert vers la RCA ou la Régie des Quartiers, entités nouvellement mises sur les rails en 2021. Pour la Zone de Secours, la reprise de la dotation par la Province se poursuit. Au niveau des subsides alloués aux Fabriques d'Eglise, on observe une forte diminution, près de 40.000 €, en raison du ralentissement des « activités » suite à la crise covid. Une tendance qui se poursuit dans les budgets 2022 déjà rentrés.
- La hausse des dépenses de fonctionnement par rapport à 2020 (dépenses restant malgré tout inférieures à celles de 2019) qui s'explique notamment par un hiver plus rude : prestations de déneigement en hausse, consommation de mazout de chauffage en hausse (l'impact de la hausse du prix est significatif) ainsi que celle du mazout de roulage (là aussi, l'impact du prix est prépondérant). Notons que pour le Bâtiment des Finances, qui portera désormais le nom d'« Espace citoyen », un précompte mobilier de 48.138 € a dû être payé, mais une demande de dégrèvement pour usage public a été introduite.
- L'alimentation conséquente du Fond de réserve extraordinaire à raison de 1.197.758 € pour le financement sur fonds propres des projets d'investissements.
- Le maintien d'une trésorerie élevée tout au long de l'année et les « jonglages » que cette situation entraine afin d'éviter les intérêts créditeurs négatifs.
- La très faible augmentation (+ 0.4 %) du Fonds des communes et la diminution de plus de 120.000 € au cumulé des additionnels à l'IPP (Impôt des Personnes Physiques) et au PI (Précompte immobilier) ainsi que de la compensation des travailleurs luxembourgeois suite au recalcul de 2021. C'est à la fois une image du ralentissement de l'activité liée à la pandémie Covid, supporté par les citoyens, mais aussi une image du manque de moyens alloués aux communes auquel je faisais écho en introduction.

Au niveau de l'extraordinaire, le compte dégage un mali de 2.855.942,93 € qui, comme vous le savez, est complètement couvert par une série de subsides et d'emprunts non constatés en 2021 mais qui seront réinscrits aux exercices antérieurs de 2022 via la MB1 qui vous sera présentée au prochain Conseil communal de fin mai. Aussi, les investissements consentis en 2021 représentent un montant de 1.484.417,98 €. La part d'auto-financement reste importante (31% contre 37% en 2020).

Parmi les projets extraordinaires importants finalisés ou entamés en 2021, on peut citer :

- La préparation des travaux de rénovation de la caserne Ratz dans le cadre du SAR 2, travaux qui viennent de débuter (honoraires de 51.255 € en 2021).

- La poursuite de la contribution communale dans le plan Lumière LED d'Ores pour le remplacement complet de l'éclairage public d'ici 2030 (42.000 € en 2021).

- La poursuite des travaux d'aménagements et de rénovation des écoles (honoraires pour extension de l'école d'Hébronval, nouvelle classe de l'école libre de Petit-Thier, rénovation sanitaire à Rencheux).

- La remise en état de plusieurs plaines de jeux et la finalisation de la nouvelle plaine de jeux de Regné.

- La poursuite de la politique de la pose de canalisations et de filets d'eau afin de régler les problèmes qui se présentent, ainsi que la réfection de trottoirs notamment au Quartier Jules Bary. Pour rappel, l'enveloppe budgétaire pour l'entretien de voiries 2021 a été reportée en 2022.

- L'attribution du marché de travaux pour la réfection de la toiture de l'église de Salmchâteau.

- La poursuite de dossiers d'envergure pour notamment la rénovation et l'isolation de toitures de bâtiments communaux (via un auteur de projets), les travaux d'égouttage et de voirie à Bêche et Ville-du-Bois dans le cadre du PIC 2019-2021, les travaux de liaisons douces entre Rencheux et Grand-Halleux ou entre Vielsalm et Lierneux, pour lesquels des subsides importants ont été obtenus ou sont en cours de demande, ou encore les dossiers pour le placement de bornes de rechargement électrique pour voitures et vélos.

Enfin, au niveau des fonds de réserve, le fonds de réserve ordinaire (FRO) reste inchangé à 321.978,79 €, le fonds de réserve extraordinaire (FRE) s'établit à 3.503.036,82 €, tandis que le fonds PIC-FRIC 2019-2021 atteint un montant de 766.574,46 €. A noter que le montant du prochain PIC 2022-2024 a été communiqué (782.953,32 €) et sera essentiellement consacré à l'aménagement de la rue du Vivier à Rencheux (réfection de la voirie, création d'un trottoir et d'une piste cyclable) comme déjà annoncé précédemment. La subvention PIMACI (191.344 €) pour « Plan d'Investissement Mobilité Active Communal et Intermodalité » pourra aussi être utilisée pour ce projet mais nous aurons l'occasion d'en reparler prochainement.

Après ces quelques mots, je laisse la parole à Mme la Directrice financière pour de plus amples explications. Je ne manquerai pas de répondre ensuite à vos questions générales ou de détails.

Merci pour votre bonne attention.

Thibault Willem.